

CONVENTION CADRE DE COOPERATION

L'Institut National d'Education des Sourds (INES) de Rio de Janeiro, représenté par son directeur général, M. Marcelo Ferreira de Vasconcelos Cavalcanti,

L'Université Fédérale de Pará (UFPA), représentée par Pró-Reitor de Ensino de Graduação, M. Licurgo Peixoto de Brito,

Prefeitura du Municipice de Soure – Marajó, représenté par le Maire M. João Luiz Oliveira Souza Melo.

L'association AMIS MARAJO, représentée par sa présidente, Mme Maria Luizete Sampaio Sobral Carliez,

L'Institut National de Jeunes Sourds de Paris (INJS), représenté par son directeur, M. Jean-François Dutheil,

Conviennent des dispositions suivantes :

1. Objet de la convention



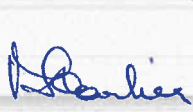
L'INES, créé en 1857, est un établissement de référence pour l'éducation des enfants sourds dans tout le Brésil. A ce titre, il a une mission d'appui et de diffusion des connaissances en pédagogie spécialisée au profit de toutes les initiatives développées au Brésil pour la scolarisation des enfants sourds,

L'UFPA est la plus grande université publique du nord du Brésil, avec 35.000 étudiants fréquentant les cours préparant une centaine de diplômes différents. Cet établissement a possédé 11 annexes dans l'Etat de Pará dont celle de Soure-Marajó. L'UFPA est engagée dans les projets d'inclusion sociale, initialement à Belém, capital de l'Etat de Pará, Soure et Marabá.

La Mairie du Municipice de Soure dispose d'une école d'inclusion, Dom Alonso, et est engagée dans de différents projets d'inclusion sociale.

L'association AMIS MARAJO est une association d'insertion sociale créée en 2004 dont l'objet est d'effectuer un travail auprès des enfants pauvres à Soure, Ile de Marajó (alphabétisation, animations, ateliers artisanaux,...). Les membres de l'association ont développé un intérêt particulier pour les sourds et les aveugles,

L'INJS de Paris, créé en 1791, est le premier établissement public pour enfants sourds au monde, créé par la Révolution Française afin de poursuivre l'œuvre entreprise par l'Abbé de l'Epée dans le but de permettre aux sourds d'accéder à l'éducation et à la citoyenneté.



Depuis cette époque, l'INJS de Paris a maintenu une tradition d'échanges et d'amitié avec des institutions et des personnes de nombreux pays sur le thème de l'éducation des enfants sourds.

La présente convention vise à formaliser, pérenniser et développer les relations établies entre les partenaires depuis septembre 2007.

L'INES a apporté une aide très appréciable à l'association AMIS MARAJO en organisant en septembre 2008 à l'île de Marajó une session de formation à la pédagogie spécialisée pour les enfants sourds à destination des professeurs du réseau public. Cette action s'est avérée très importante pour améliorer les conditions de la scolarisation des enfants sourds dans cette région du nord du Brésil. Depuis cet événement, des échanges réguliers se sont instaurés. L'INES a accueilli des stagiaires de l'île de Marajó à Rio de Janeiro et met à disposition de l'association AMIS MARAJO du matériel pédagogique et un véhicule.

L'association AMIS MARAJO a organisé deux forums sur l'accompagnement des enfants sourds et aveugles en septembre 2007 et mars 2008. L'association organise également pour des activités de groupe proposées aux adultes sourds afin de leur permettre de sortir de leur isolement, des activités proposées aux enfants sourds et à d'autres enfants pauvres dans un objectif d'intégration. Son objectif dans le cadre de la présente convention est de permettre l'accès des enfants sourds de l'île de Marajó à l'éducation.




L'UFPA est impliquée, dans le cadre de l'antenne de Soure, à travers le projet PROINT dont l'objectif est la formation des étudiants du cours de lettres aux techniques d'éducation adaptée pour les sourds et les aveugles dans une perspective de pérennisation de cette formation dans le projet pédagogique de l'université. Ces étudiants sont en effet les enseignants de demain. L'objectif est également la formation des professeurs du réseau public des municipes de Soure, Salvaterra et Cachoeira de Arari ainsi que l'alphabetisation des sourds.

L'INJS de Paris a accueilli depuis janvier 2008, dans le cadre du projet conduit par l'association AMIS MARAJO, trois stagiaires originaires du nord du Brésil qui venaient prendre connaissance de l'ensemble des techniques mises en œuvre pour l'accompagnement des jeunes sourds. Son directeur était présent aux deux forums organisés par l'association en septembre 2007 et mars 2008. Il était également invité au congrès international organisé par l'INES en septembre 2007 à l'occasion de son 150^{ème} anniversaire.

Les liens d'amitié et de coopération professionnelle créés à l'occasion de ces rencontres permettent d'envisager un partenariat inscrit dans la durée. L'Année de la France au Brésil 2009 est l'occasion de pérenniser les échanges et d'envisager le développement de projets communs.

2. Thèmes de partenariat

La présente convention est conçue comme un cadre très ouvert permettant le développement de collaborations multiples sur l'ensemble des thèmes d'intérêt commun. Cette convention sera complétée autant qu'il sera nécessaire. Des nouveaux partenaires pourront être inclus dans la convention.



- La poursuite des travaux sur l'histoire commune de l'INES et de l'INJS de Paris. Ernest HUET, fondateur de l'INES est un personnage important de l'histoire de la surdité. Or, malgré les recherches effectuées par les deux instituts, sa biographie demeure encore très lacunaire. Des recherches complémentaires sont à mener conjointement entre les bibliothécaires des deux instituts afin de parvenir à reconstituer le parcours d'Ernest HUET. Sur cette base, une publication commune pourrait être envisagée.
- Les partenaires s'engagent à apporter une contribution active aux projets menés par les institutions impliquées concernant l'inclusion des sourds. Cette aide peut prendre différentes formes : mise à disposition de supports pédagogiques, de matériel, organisation d'actions de formation sur place, accueil de stagiaires, échanges réguliers par tous moyens utiles sur les techniques mises en œuvre pour l'éducation des enfants sourds. L'observation en situation, la rencontre avec les professionnels impliqués, le dialogue avec les responsables des instituts, les échanges avec leurs partenaires sont très importants pour permettre aux responsables du projet de s'imprégner de l'ensemble des connaissances nécessaires pour mener à bien leurs initiatives au mieux des intérêts des enfants sourds de l'île de Marajó.
- Les partenaires accueilleront des professionnels des deux instituts dans le cadre de formations spécialisées. A cet effet, les institutions locales pourront solliciter les deux instituts sur des demandes précises fonctions de l'état d'avancement des réalisations et des ressources dont l'INES et l'INJS de Paris disposent.
- Les partenaires peuvent unir leurs forces pour organiser des événements divers sur des sujets d'intérêt commun : colloques, congrès, commémorations, projet de recherche, édition d'ouvrages.
- La pratique de la langue des signes et la communication aisée qu'elle permet entre sourds de différents pays permettent d'envisager des échanges d'élèves. Ces échanges permettraient des rencontres avec des sourds immergés dans une autre réalité, de découvrir un autre pays, une culture différente. Ils constitueraient un enrichissement intellectuel et moral pour des jeunes qui du fait de leur handicap qui affecte la communication sont souvent privés de nombreuses sources d'information et souffrent d'isolement.
- Toute autre action de coopération sur des thèmes spécifiques. Certaines des formations assurées par les deux instituts ou des spécialités qu'ils développent pour l'accompagnement des jeunes sourds, peuvent servir de support à des projets de coopération.

3. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans.

Elle est renouvelable par tacite reconduction sans limitation de durée.

Les signataires s'engagent à se tenir régulièrement informés de leurs avancées respectives dans le cadre de la convention.

Un bilan d'étape sera effectué conjointement une fois par an, afin de faire un point précis de l'avancement des projets mis en œuvre, de déterminer s'il est nécessaire de modifier certaines orientations ou si de nouvelles initiatives s'avèrent nécessaires.

Fait à Soure le 5 février 2009 et signé à Rio de Janeiro le 9 février 2009,

Le directeur général de Le Pré-Reitor de Ensino de Le Maire de Prefeitura du
l'Institut National d'Education Graduação de l'Université Municipale de Soure – Marajó
des Sourds de Rio de Janeiro Fédérale de Pará



M. Marcelo Ferreira de
Vasconcelos Cavalcanti

M. Licurgo Peixoto de Brito




M. Joao Luiz Oliveira Souza
Melo

La présidente de l'association AMIS
MARAJO



Mme Maria Luizete Sampaio Sobral Carliez

Le directeur de l'Institut National de Jeunes
Sourds de Paris



M. Jean-François Dutheil